

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

OBJECTIF DE LA FORMATION :

Le sauveteur secouriste du travail doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident et, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail

OBJECTIF PEDAGOGIQUE :

- Acquérir les connaissances et modifier le comportement pour éviter le sur accident
- Faire Alerter les secours adaptés
- Exécuter les gestes de premiers secours avec rapidité, efficacité et calme au sein de l'entreprise, afin de préserver l'intégrité physique de la victime en attendant l'arrivée des secours organisés.
- Etre capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise et contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention.

RÉFÉRENCE :

- Conforme au programme de l'INRS

PUBLIC CONCERNE :

Tout le personnel des entreprises.

MODALITES :

- ✓ Durée : 14 Heures
 - ✓ Effectif Minimum: 4 Personnes
 - ✓ Effectif Maximum: 10 Personnes
 - ✓ Calendrier :
- Horaires : 08h30/17h00
- ✓ Lieu : AIST -Béziers

PROGRAMME DE LA FORMATION

- Situer le rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Protéger,
- Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention
- Examiner la victime,
- Faire alerter ou alerter,
- Informer les personnes désignées chargés de la prévention,
- Secourir :
 - La victime saigne abondamment
 - La victime s'étouffe
 - La victime se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux
 - La victime se plaint d'une brûlure
 - La victime à une plaie
 - La victime se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements
 - La victime ne répond pas, mais elle respire
 - La victime ne répond pas, et ne respire pas

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES :

- Apprentissage des gestes de manière active
- Exercices pratiques sur mannequins
- Simulations d'accidents
- Livret du S.S.T remis aux stagiaires

METHODES D'EVALUATION :

Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de certification des Sauveteurs Secouristes du Travail et transcrits dans une grille de certification individuelle (document INRS), utilisée lors de chaque formation.

A l'issue de cette évaluation certificative, un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail valable 24 mois sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du formateur.